

RESOLUTION

Réunis en assemblée ordinaire, les membres de l'Association du Personnel des IPVR demandent à la FMEF par son Président, Monsieur Pierre-André D'Andrès, et son Secrétaire général, Monsieur Michel Perruchoud, d'entreprendre en leurs noms toutes les démarches nécessaires pour défendre leurs intérêts dans le cadre des changements en cours et à venir, liés au nouveau RSV.

Au vu du partenariat actuel entre la Fédération et le Conseil d'Etat, il s'agit notamment de relayer auprès de Monsieur Thomas BURGNER, Chef du DSSE, les préoccupations légitimes de l'AP IPVR et d'adresser formellement à la Direction du RSV toute requête utile, compte tenu de la situation et en particulier des points suivants :

1. la participation de la FMEF à toutes les négociations en cours et à venir ;
2. l'intégration légitime de la Fédération dans les différentes commissions paritaires avec le RSV ;
3. la défense des conditions actuelles de travail ;
4. la participation aux pourparlers au sujet des CR avec comme option privilégiée le maintien dans la Caisse actuelle ;
5. la défense des autres intérêts du personnel avec notamment le maintien des acquis.

Monthey, le 21 avril 2005